

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Candidature - Prérequis

Toute candidature à la formation doit être formulée par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription. Le candidat devra préalablement se conformer au prérequis.

Dans le cadre d'une inscription par un commanditaire, les stagiaires devront se conformer aux conditions d'un stagiaire individuel.

Confirmation d'inscription

Dès réception de la candidature, si le dossier est recevable, le candidat est admissible et un contrat de formation (ou une convention pour une entreprise) accompagné du programme de la formation et du règlement intérieur de l'organisme de formation est adressé au futur stagiaire.

L'inscription est validée à réception du contrat de formation signé par le stagiaire ou de la convention de formation signée par le commanditaire. L'inscription devient définitive lorsque les 10 jours de rétractation suivant la date de signature du contrat sont écoulés (article L6353-6 du Code du Travail) dans le cadre d'un contrat individuel. Pour les prises en charge des OPCO ou entreprises, l'inscription est réputée définitive lorsque l'accord de prise en charge et la convention de formation sont reçus par notre organisme.

Convocation et suivi de présence

Une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation, est adressée au stagiaire par mail ou par courrier postal.

Lors de chaque session le stagiaire devra attester de sa présence en signant une feuille d'émargement par demi-journée de formation.

Attestation de formation

La formation est sanctionnée par des épreuves écrites et pratiques en cours de formation.

La Validation de la formation ne sera effective qu'après présentation d'un mémoire.

À l'issue de la formation complète, une attestation de fin de formation est donnée directement au stagiaire ou adressée par courrier postal.

Si la formation n'a pas été suivie dans sa totalité ou si elle n'a pas été validée, l'attestation indiquera les modules suivis ainsi que les heures non suivies.

Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à l'institut Les Mains de Jade. Sauf cas de force majeure, avec justificatifs précis, dûment reconnu par ce dernier, toute annulation d'inscription effectuée après la période de rétractation prévue contractuellement, l'institut Les Mains de Jade facturera un dédit conformément au contrat ou à la convention. Dans le cas d'une prise en charge OPCO, ce montant est non-imputable sur le budget formation de l'entreprise inscrite. Toute formation commencée est due en totalité.

Par ailleurs, l'institut Les Mains de Jade se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard quarante-huit heures calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, l'institut Les Mains de Jade s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit, et à lui proposer une inscription sur la prochaine session de la formation concernée.

Tarifs - Paiement

Les prix des formations sont indiqués en euro toutes taxes comprises et ne comprennent pas les frais de restauration, d'hébergement et la documentation. Sauf modalités contraires, les factures émises par l'institut Les Mains de Jade sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance et selon l'échéancier convenu entre les parties au fur et à mesure de l'exécution de la formation.

À défaut, des pénalités de retard à un taux annuel égal à trois fois le taux d'intérêt légal seront facturées. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En cas de non-règlement des factures à l'échéance convenue, le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 20 % du montant des factures impayées et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient lui être dus. En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, l'institut Les Mains de Jade serait fondé à réclamer le montant de ce paiement ainsi que celui des pénalités pour retard de paiement à l'entreprise ou à la personne inscrite, solidairement débitrice à son égard.

Élection de domicile

Pour l'exécution du contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile au siège de l'institut Les Mains de Jade : La vallée, 8 rue des écoles - 27400 La Haye-Malherbe.

Compétence - Contestation

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce d'Evreux. Le client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction, ni réserve.